



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service Régional de l'Alimentation

Affaire suivie par : Odile van Elst
Tél. : 03 39 59 40 75
Mèl. : odile.van-elst@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 27 octobre 2025

Monsieur le Président,

Vous avez déposé une demande de reconnaissance officielle de niveau 2 auprès de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté pour le PAT de la Bresse Bourguignonne en date du 25 septembre 2025. Une instance multidisciplinaire s'est réunie le 16 octobre 2025 pour évaluer l'éligibilité du PAT aux différents critères de labellisation.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous informer qu'est attribuée au PAT de la Bresse Bourguignonne la reconnaissance officielle de niveau 2 par le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, et ce pour cinq ans, renouvelables, à partir de la date de ce courrier.

L'autorisation d'utiliser la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL » est valable pour cinq ans.

Toutefois, la dimension biodiversité de votre PAT sera à développer. Nous vous invitons à signer la charte d'engagements du programme national nutrition santé (PNNS) afin de formaliser votre engagement en faveur d'une alimentation saine, de qualité et durable, accessible à tous.

D'autre part, vous avez répondu dans le délai imparti à l'appel à candidature « Soutien à la structuration des PAT niveau 2 » du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, lancé le 7 juillet 2025, afin d'accompagner les projets alimentaires territoriaux et fédérer les différents acteurs d'un territoire autour d'une approche systémique de l'alimentation.

Monsieur Anthony VADOT
Président du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne
4 Promenade des Cordeliers
71500 LOUHANS

Copie transmise pour information à la DDT de Saône-et-Loire

Le même comité de sélection du 16 octobre 2025 a émis un avis sur l'ensemble des projets reçus qui ont tous fait l'objet d'un examen attentif.

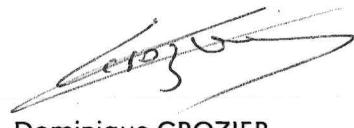
J'ai le plaisir de vous informer qu'après instruction de votre dossier par mes services et avis du comité de sélection, votre projet a été retenu parmi les dossiers éligibles et pour une aide dont le montant est de 40 000,00 € soit 70 % (taux arrondi) du montant éligible retenu de votre projet. La subvention est accordée pour la réalisation des actions suivantes : « Mettre les outils de l'urbanisme au service d'une économie agricole valorisant le terroir bressan », « Utiliser l'approvisionnement des collèges comme effet levier pour l'ensemble de la restauration collective » et « Filières viandes ».

Cette subvention, allouée sur des crédits planification écologique, vous est accordée dans le cadre du régime cadre d'aide d'État notifié SA. 108057 « Aides à la coopération dans le secteur agricole sur la période 2023-2029 », entré en vigueur le 16 octobre 2023 – jusqu'au 31 décembre 2029.

Mes équipes se tiennent à votre disposition pour toute précision supplémentaire qui vous serait nécessaire.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la directrice régionale de l'alimentation de
l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-
Comté, par délégation, l'adjoint au chef de service
régional de l'alimentation



Dominique CROZIER